

Conseil communal du 2 septembre 2019

Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.
Sont abordés que les seuls points sur lesquels je suis intervenu.

Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Point supplémentaire inscrit à la demande de CommUne Passion :
Point 6.A : Défibrillateur externe automatique (DEA) – Demande d'inscription budgétaire

Point 1 : PAEDC – Convention des Maires

Contexte : « *La signature de la Convention constitue l'engagement politique. Ensuite, le signataire doit réunir une équipe chargée de veiller à la prise en compte transversale des problématiques énergétique et climatique dans l'ensemble des politiques, capable de mobiliser et d'impliquer les citoyens et autres acteurs du territoire et d'assurer la coordination et le suivi des diverses actions qui seront mises en place. Parallèlement, l'entité locale doit réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre produites sur son territoire afin d'en identifier les sources principales et les possibilités de les réduire, et de définir des objectifs de réduction globaux et par secteur (bâtiment, transport, consommables, participation de la société civile, ...). Sur cette base, elle élabore alors un Plan d'action en faveur de l'énergie durable (PAED) en collaboration avec les citoyens et les acteurs locaux.* » Extrait du site d' Union des Villes et Communes -
<https://www.uvcw.be/articles/33,486,486,0,4440.htm>

Mes questions :

- Quelle est la composition de « l'équipe », du Comité de pilotage ?
- La philosophie de la Convention vise le « bottom up », c'est à dire faire remonter les projets de la base vers le sommet, inclure le citoyen. Je suggère d'inclure des citoyens dans le Comité de pilotage
- Qui valide les chiffres proposés ?

Les réponses :

- j'ai du répéter deux fois la question. La seule réponse obtenue : « Michelle Thomas (chef de Service à l'AC) en fait partie ». Cette réponse est insatisfaisante. Dois-je ne déduire que la Comité de pilotage est composé des seuls Michèle Thomas et Daniel Conrotte ? Si c'est le cas, c'est démocratiquement insuffisant, et ne rencontre pas la philosophie de la Convention des Maires.
- Monsieur Conrotte n'est pas opposé à ce que plusieurs citoyens rejoignent le Comté de Pilotage. Silence du Collège...
- La validation de chiffres se fait par...le Comité de Pilotage. En terme de management, peut faire mieux, non ?

Point 2 : Droit d'interpellation de Marc Blasband au sujet du réchauffement climatique

Dans son interpellation, Marc Blasband reproche à la commune de n'avoir pas répondu avec des actions concrètes à la précédente interpellation de Annick Mellant, malgré ses données scientifiques fournies. Et que les mesures communales prises, c'est « Trop peu et trop tard ». Il suggère des actions urgentes et insiste sur la responsabilité des responsables politiques.

J'ai appuyé la démarche de Marc Blasband, en signifiant au Collège qu'elle était la manifestation de la colère ressentie par une partie de la population face à une impression d'incohérence, d'absence de prise en compte du sujet, par exemple en matière d'imperméabilisation des sols, en asphaltant inutilement des chemins agricoles de terre.

Point 6A : Défibrillateurs Extérieurs Automatiques (DEA)

- Ma position et mes suggestions :

soutien de principe aux DEA ;

plutôt que de faire des achats ponctuels, développer un plan, une vision pour l'ensemble de la commune en matière de DEA. Par exemple :

1. veiller à une équité entre citoyens, par exemple, en plaçant un DEA au sein de chaque village ;
2. favoriser des formations, via la Croix-Rouge, à l'utilisation d'un DEA ;
3. pour favoriser son utilisation rapide en cas de besoin, placer les DEA à des endroits identiques dans les villages, par exemple, à la Maison de Village.
- (4. conclure une convention d'entretien)

Point 8 – Déclaration de politique générale du logement

- J'ai exprimé ma déception d'y lire une politique banale, mais sans projets concrets et surtout, sans vision, sans orientation donnée aux investisseurs privés. Or, c'est le lieu, le moment pour donner une orientation, en début de législature. Par exemple, pour suivre le SDT – Schéma de Développement territorial, n'autoriser tout nouveau quartier d'habitation qu'à proximité les lieux de services (Barvaux, Bomal, DurbuyVV). Cette position ne concernerait évidemment pas les constructions individuelles, même si les candidats bâtisseurs peuvent être sensibilisés au problème.

Traduire une déclaration banale en PST - Plan Stratégique Transversal ne sera pas évident...

A nouveau, j'ai été étonné par la réaction conservatrice de la majorité et de CommUne Passion sur ce thème, et sur l'évidente contradiction avec les volonté de limiter la production de CO2 faite lors de l'examen du point 1. Et donc, la pertinence de l'interpellation de Marc Blasband : la majorité parle, mais ne veut pas agir sur tous les leviers dont elle dispose, ici pour décarboner au maximum les déplacements.

Point 9 – Déclaration de politique sociale

- A nouveau, rien de neuf. Une déclaration décrivant ce qui se fait, des multiples services du cpas et des organismes sociaux communaux ou par-communaux, et l'amorce d'une idée : la création d'un centre de jour pour les personnes de plus de 65 ans.

- j'ai suggéré :

1. la création d'un Groupe de parole des usagers. L'idée : comme dans certains cpas, obtenir un retour des usagers sur l'organisation du cpas et de l'efficacité ressentie ;

2. la mise en oeuvre d'un poste de juriste pour gérer les rapports entre le cpas et ledit Groupe ; et offrant une permanence pour initier les Recours. Le cpas aurait tout à gagner : outre un travail des agents facilité par l'action du juriste, il assurerait la sécurité des droits des usagers.

- j'ai salué la volonté de soutenir des postes art. 60 et 61. Toutefois, j'ai regretté le peu de moyens mis à disposition et suggéré un budget renforcé.

Points 16 et 17 – ORES et remplacement/suppression des sources lumineuses par des ampoules LED.

- Lors du précédent Conseil, le Bourgmestre, alors que je l'interrogeais au sujet de la nécessité de participer à la dynamique de la Charte « Ciel étoilé » signée par les 4 partis à la Province, et de profiter du marché ORES pour mieux placer les ampoules LED, veiller à éviter des éblouissements ou des gênes pour les habitants, et limiter les heures d'éclairage des bâtiments publics, il me faisait part qu'il rencontrait ORES prochainement et qu'il en parlerait.

- Aussi, fort logiquement, je l'ai interrogé sur le résultat de cette rencontre.

- réponse : pour ORES, le LED éclaire exclusivement vers le sol et il y a moins de perte vers le ciel. Ce qui n'est pas tout à fait exact, puisque si vous roulez en voiture, vous serez ébloui par l'ampoule la plus proche de votre angle de vue. Néanmoins, en cas d'éblouissement ponctuel, un rapport sera demandé par la commune à ORES et une adaptation pourra être réalisée (placement de petits rabats par exemple).

Points 18 – Règlement complémentaires sur la protection des arbres et des haies – Adaptation

Ma position : soutien total à cette adaptation, avec la nécessité de le faire savoir aux habitants (site internet officiel de la Ville, Bulletin communal, autre...).

Sur ce point, l'échevin des travaux, Freddy Paquay, estime que face à la concurrence du Mercosur, des impositions comme ce règlement vont trop loin. A la question de savoir s'il avait l'intention de ne pas respecter ce règlement, il a répondu « peut-être ». Ahurissant !

Point 19 – Mise en place d'une Ecole Des Devoirs (EDD).

- Mon constat formulé : Bravo pour le service offert, plus large qu'avant (24 enfants au lieu de 10). Toutefois, la convention avec l'asbl Excepté Jeunes de Sambreville n'a pas encore été signée, alors que la promotion en a déjà été faite auprès des parents. A l'avenir, le Conseil Communal devrait être mieux respecté en présentant pareil convention à l'avance.
- Question : le règlement de l'EDD, en son point 7, précise « les enfants ayant des difficultés scolaires seront prioritaires ». Quels seront les critères de choix ?
- Réponse : le choix sera fait par le directeur d'école et l'enseignant ; éventuellement à la demande des parents via le directeur d'école.

Eric Jurdant
Conseiller communal ECOLO